

2 sept

Partenariat Hubert Curien (PHC)  
Sakura



**Sakura est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-japonais, programme de coopération pour la science et la technologie. Il est mis en œuvre au Japon par la *Japan Society for the Promotion of Science (JSPS)* et en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).**

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 2 septembre 2020**

Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de présentation générale.

### **Types de projets concernés**

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations** et la **participation de jeunes chercheurs et doctorants**.

**Tous les domaines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales sont concernés par cet appel à projets.**

Le programme soutient des projets de recherche proposés conjointement par une équipe française et une équipe japonaise avec une priorité donnée aux programmes établissant de nouvelles coopérations.

Il existe d'autres programmes de collaborations entre institutions françaises et japonaises inventoriés par le Service pour la science et la technologie de l'ambassade de France au Japon en un livret ([cliquez sur le lien pour télécharger le fichier](#)).

Les programmes bilatéraux menés par la JSPS sont consultables sur le site de la JSPS dans la rubrique 'Bilateral programs' <https://www.jspss.go.jp/english/e-bilat/index.html>

### **Conditions d'éligibilité des équipes**

L'appel à candidatures est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche français.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

La JSPS impose une limite d'âge de moins de 46 ans au 1er avril 2021 pour le chef de projet japonais.

La participation de **jeunes chercheurs**, doctorants ou post-doctorants, est essentielle.

**Les candidatures de projets ayant déjà bénéficié d'un soutien du programme Sakura** ne sont pas recevables dans l'année qui suit leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

**Le titre du projet doit être déposé en anglais et en termes parfaitement identiques (max. 120 caractères) auprès des deux agences (Campus France pour la partie française, JSPS pour la partie japonaise).**

**Seuls les dossiers de candidature déposés auprès de chaque pays seront déclarés recevables. Chaque année 10 à 15% des projets sont inéligibles car non déposés auprès des deux pays. Ainsi, il est demandé aux chercheurs français de bien s'assurer auprès de leur partenaire japonais du dépôt de projet de leur part à la JSPS.**

### **Critères d'évaluation des projets**

Qualité scientifique du projet et des équipes

Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants

Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères

Perspectives de structuration ou de valorisation du projet.

### **Comité de sélection des projets**

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

### **Modalités de fonctionnement**

Le **financement** est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Le **financement** doit être impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le renouvellement des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les **résultats scientifiques obtenus, les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année civile,**
- **Un bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile ;
- **Une consommation optimale** des financements accordés pour la 1ère année.

La demande de reconduction ainsi que les documents mentionnés ci-dessus (rapport d'étape et bilan financier) doivent être envoyés avant **le 1er novembre 2021** au *Service pour la Science et la Technologie de l'ambassade de France au Japon* à l'adresse [Phc-sakura.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:Phc-sakura.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr)

### Dépenses Eligibles

**Les moyens accordés par la France (maximum 6000 €/an/projet) couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs français :**

- **Indemnités de séjour : 180 €/jour.**
- **Voyages : remboursement sur frais réels par aller-retour France/Japon.**

**Les moyens accordés par le Japon (maximum 1.000.000 yens/projet) couvrent les frais de voyage et de séjour des chercheurs japonais pour la durée de leur séjour en France, ainsi que leurs autres dépenses liées au projet Sakura.**

### Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le document ci-joint, relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

### Suivi des projets

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une **fiche d'engagement** et adresser le dossier complet à Campus France minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Le chef de projet français doit également communiquer dans le même délai une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France ([Phc-sakura.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:Phc-sakura.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr)).

**Un rapport scientifique et financier final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.**

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le modèle de rapport téléchargeable et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai à l'adresse suivante : [Phc-sakura.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:Phc-sakura.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr)

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Exemple : "This work was financially supported by the "PHC Sakura" program (project number: XXXXXXXX), implemented by the French Ministry for Europe and Foreign Affairs, the French Ministry of Higher Education, Research and Innovation and the Japan Society for Promotion of Science."

### **Modalités pratiques de soumission d'un projet**

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact ».

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature du côté français et du côté japonais : **2 septembre 2020**
- Diffusion des résultats : **janvier 2021**
- Début des projets (côté français) : au plus tôt **février 2021**

(N.B. : l'année fiscale japonaise s'étend du 1er avril au 31 mars)

### **Candidater**

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier le plus tôt possible afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais proches de la date limite impartie.

Le dossier pour la partie française peut-être rédigé en langue anglaise ou française (et le dossier pour la partie japonaise en langue anglaise ou japonaise).

**Le titre du projet doit être déposé en anglais et en termes parfaitement identiques (max. 120 caractères) auprès des deux agences (Campus France pour la partie française, JSPS pour la partie japonaise).**

A noter : nous tenons à alerter les porteurs de projets de l'existence de délais internes à certains organismes français ou japonais pour la validation des projets préalablement à leur soumission. Nous rappelons par ailleurs que les projets reçus hors délais ne seront pas recevables.

### **Gérer ses mobilités**

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une **fiche d'engagement** et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Le chef de projet français doit également communiquer dans le même délai une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France, ([Phc-sakura.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:Phc-sakura.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr)).

## **Contacts pour le programme**

### **Pour la partie française**

- Pour le suivi du programme

#### **Ambassade de France**

**Agathe Teillard**

**Chargée de mission pour la Science et la Technologie**

Service pour la Science et la Technologie (SST)

4-11-44, Minami-Azabu, Minato-ku

Tokyo 106-8514, JAPON

Tél. : 00 81 3 5798 6041

Télécopie : 00 81 3 5798 6050

Mél. : [Phc-sakura.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:Phc-sakura.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr)

Site web : <http://www.ambafrance-jp.org/sakura>

- Pour la gestion de l'appel et les questions administratives

Campus France - Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 PARIS

Mél : [extranet@campusfrance.org](mailto:extranet@campusfrance.org)

### **Pour le partenaire**

**Japan Society for the Promotion of Science**

**Chikako DOI (Ms.)**

**Bilateral Collaboration Unit I**

International Research Cooperation Division II International Program Department Japan

Society for the Promotion of Science (JSPS)

Tel: +81-3-3263-1983

Email: [nikokukan@jsps.go.jp](mailto:nikokukan@jsps.go.jp)

Site web : <http://www.jsps.go.jp/english/>